



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 84382

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le recul de 5,2 % de la consommation d'énergie en France en 2009. Il souhaiterait avoir son avis sur ce recul.

Texte de la réponse

La consommation totale d'énergie primaire, corrigée des variations climatiques, diminue en 2009 de 5,2 %, une baisse d'une ampleur jamais enregistrée depuis 1975, après le premier choc pétrolier. Avec 259 millions de tonnes-équivalent-pétrole (Mtep), elle retrouve à peu près son niveau d'il y a dix ans. Sa progression était de 4 Mtep par an en moyenne pendant les années 1990, puis de 2 Mtep seulement en 2001 et 2002. Depuis, malgré un sursaut en 2004, elle était restée stable. Avec - 14 Mtep, 2009 marque donc un net décrochage. Plusieurs facteurs concourent à une telle baisse en 2009 de la consommation d'énergie primaire : la chute de l'activité du fait de la crise économique joue pleinement à la baisse sur la consommation d'énergie dans les secteurs ; des transports, notamment de poids lourds ; industriel où cette chute de l'activité a eu des effets directs sur la consommation d'énergie : - 10 % pour l'industrie dans son ensemble et même - 7 % dans la sidérurgie ; la pétrochimie se restructure contribuant aussi à réduire l'usage non énergétique de l'énergie primaire ; enfin, la consommation résidentielle et tertiaire affiche un léger repli. Conséquence de ces différents facteurs, l'activité de transformation de l'énergie primaire se réduit sensiblement. Malgré l'évolution de la consommation totale d'énergie, la structure du « mix » énergétique primaire de la France reste à peu près stable : 43 % d'électricité primaire, 32 % de pétrole, 15 % de gaz, 6 % de renouvelables thermiques et déchets et 4 % de charbon. Néanmoins, le développement des énergies renouvelables résiste à cette tendance, grâce aux mesures de soutien mises en place par le Gouvernement à la suite du Grenelle de l'environnement, avec une production de 20 Mtep, un niveau jamais atteint et qui aurait pu être plus élevé dans des conditions normales de pluviosité : hors hydraulique, le taux de progression est de 6,6 % et de 23 % en deux ans.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84382

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8010

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3657